

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2015

PROTECTION DE L'ENFANT - (N° 2652)

Adopté

AMENDEMENT

N° AS76

présenté par
Mme Le Houerou, rapporteure

ARTICLE 18

Compléter l'alinéa 7 par les mots: "du présent article".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.